



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Pollution atmosphérique résultant de l'usure des freins et routes

Question écrite n° 12089

### Texte de la question

Mme Annick Cousin interroge M. le ministre de la santé et de la prévention au sujet de la pollution atmosphérique résultant de l'usure des freins, des pneus et des revêtements routiers. Récemment, un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis en lumière le fait que cette forme de pollution pourrait bientôt surpasser les émissions de gaz d'échappement en tant que principale source de particules fines liées au trafic routier. Alors que les véhicules électriques ont apporté une contribution positive à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est devenu impératif de prendre des mesures pour faire face à cette nouvelle menace pour la qualité de l'air et la santé publique. Le rapport de l'OCDE met en évidence que les émissions de particules fines provenant de l'usure des freins, des pneus et des revêtements routiers augmenteront considérablement d'ici 2030, à moins que des actions ne soient entreprises. La santé publique et la qualité de l'air sont des enjeux majeurs pour la société et il est essentiel que des mesures proactives soient prises pour atténuer cette menace émergente. Ainsi, quelles mesures concrètes M. le ministre prévoit-il de prendre pour lutter contre cette forme de pollution ? Elle lui demande s'il peut l'informer des politiques publiques que le Gouvernement envisage de mettre en place afin de réduire les émissions de particules fines causées par les véhicules, en particulier les véhicules électriques équipés de batteries plus lourdes.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Annick Cousin](#)

**Circonscription :** Lot-et-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12089

**Rubrique :** Pollution

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 octobre 2023](#), page 8970

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)